

2015-6668
2016-02-16

**WILSON
PRO INSECTICIDE À BÉTAIL**

PULVÉRISATEUR SOUS PRESSION

INSECTICIDE POUR LES BÂTIMENTS DE LA FERME, LES SALLES DE
TRAITE, LES ÉTABLES, LES VACHES LAITIÈRES ET LES BOVINS.

AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 18196 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

| | |
|------------------------|-------|
| GARANTIE : pyréthrinés | 0,5 % |
| butoxyde de pipéronyle | 4,0 % |



DANGER



EXTRÊMEMENT
INFLAMMABLE

EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 600 g

Premier Tech Brighton Ltd.
1 avenue Premier
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

Tenir le contenant debout pendant la pulvérisation.

MODE D'EMPLOI :

Pour détruire les moucheron, mouches de maison, mouches des cornes, moustiques (maringouins) et mouches piquantes des étables.

PULVÉRISATION D'AMBIANCE : Détruit les moucheron, mouches de maison, moustiques (maringouins) et mouches piquantes des étables dans les salles de traite et les étables (où le lait n'est PAS transformé, manipulé ou rangé), les vacheries, bouveries, écuries et autres bâtiments de ferme. Orienter le jet vers le haut dans toutes les parties de la pièce, particulièrement les fenêtres et autres sources d'éclairage. Les insectes doivent entrer en contact pour être détruits. Vaporiser 1 ou 2 secondes à tous les 30 mètres cubes. Sortir tous les animaux du bâtiment avant de pulvériser dans l'air ambiant. Pour de meilleurs résultats, fermer toutes les portes et les fenêtres pendant le traitement. Garder la pièce fermée pendant 15 minutes avant de l'aérer. Aérer les pièces traitées complètement pendant au moins 30 minutes avant de rentrer le bétail. Balayer les insectes morts. Répéter si nécessaire et pulvériser de nouveau dans les aires de reproduction. Pulvériser seulement lorsque la température est sous 32 °C.

PULVÉRISATION SUR LE BÉTAIL : Pour traiter les bovins et les vaches laitières contre l'attaque des mouches de cornes, mouches de maison, moustiques (maringouins) et mouches piquantes des étables. Pulvériser sur les animaux une fois par jour au moyen d'un nébuliseur. Pulvériser à une distance d'au moins 1 m. Pour bien couvrir chaque animal, pulvériser uniformément l'insecticide sur l'animal pendant 20 à 40 secondes (équivalent à 20-40 mL du produit). Le jet devrait humecter uniquement le bout du poil, sans s'infiltrer dans le pelage ni toucher la peau de l'animal. Prendre soin de ne pas atteindre les yeux ou la bouche de l'animal. Traiter les vaches laitières au moins 20 minutes avant la traite. Laver le pis avant la traite. Ne pas utiliser plus d'une fois par jour.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas utiliser sur les humains. Aérer convenablement les pièces fermées après les avoir traitées. Utiliser uniquement lorsque les SALLES DE TRAITE ET ÉTABLES ne sont pas occupées. Couvrir ou sortir tous les accessoires de traite et les ustensiles laitiers avant de pulvériser. Après la pulvérisation, laver toutes les surfaces pouvant entrer en contact avec le lait et les rincer soigneusement à l'eau potable avant de reprendre les opérations. Ne pas pulvériser au-dessus des accessoires de traite et des ustensiles laitiers. Ne pas contaminer les mangeoires ni les abreuvoirs. Ne pas utiliser ce produit pendant que le lait est exposé. Éviter d'en respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver après l'usage. Ne pas demeurer dans les endriots traités. Contenu sous pression. Ne pas placer dans l'eau chaude ni près des radiateurs, poêles ou autre sources de chaleur. Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu, ni le ranger à des températures dépassant 50 °C. Ne pas pulvériser en direction ou à proximité d'une flamme nue. Ne pas utiliser aux endroits où se trouvent l'équipement où les accessoires d'apiculture. Le produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les sources d'eau.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un center anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la soupape pour faire sortir toute la pression qui reste. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.